

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE D'AVALLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 juin 2022 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux juin à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames, Jamilah HABSAOUI, Vincent CLÉMENT, Léa COIGNOT, Gérard GUYARD, Aurélie FARCY, Alain GUITTET, Sophie MANIGAULT-TERRE, Tony CHEVAUX, Agnès JOREAU, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Nicolas COCHEFERT, Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Bernard DESCHAMPS, Nicole JEDYNSKI, Isabelle MARIANI, Christian PERDU, Sonia PATOURET, Emmanuel ZEHNDER et Jérôme HUCHARD (*arrivé durant la séance*).

Absent(es) représenté(es) :

Madame Sandrine CHAUVEAU donne pouvoir à Monsieur Vincent CLÉMENT

Madame Nathalie ROMANOWSKI donne pouvoir à Madame Léa COIGNOT

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Monsieur Alain COMMARET donne pouvoir à Madame Isabelle MARIANI

Madame Christine BURÉ donne pouvoir à Madame Agnès JOREAU

Madame Leyla DERVISCEMALOGLU donne pouvoir à Monsieur Emmanuel ZEHNDER

Absentes non excusées : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

COVID 19 - règles dérogatoires de la loi Vigilance sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 : quorum 1/3 et possibilité de 2 pouvoirs par élu

Convocation du 15 juin 2022 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Après avoir informé des pouvoirs donnés et désigné le secrétaire de séance, Madame le Maire fait part des documents déposés sur table.

1. Procès-verbal de séances du conseil municipal - adoption

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal des séances des 28 mars 2022 et 5 mai 2022, tenant compte d'une modification à apporter à celui du 28 mars, à la demande de Madame PATOURET (confusion dans une de ses interventions – vote du budget primitif).

2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire du compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (article L. 2122-22 du CGCT).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3. « Pacte de Territoires » du Département de l'Yonne

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de territoire, permettant à la Ville d'Avallon de s'inscrire dans cette nouvelle démarche et sollicite les aides départementales fléchées, et autoriser le Maire à prendre toute décision relative à ce contrat.

Madame PATOURET, conseillère départementale, ne prend pas part au vote.

INTERCOMMUNALITÉ

4. Transfert du service Piscine à la CCAVM

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la piscine, et par conséquent des personnels exerçant la totalité de leur fonction dans les services concernés, dans le cadre d'une décision conjointe avec le Conseil Communautaire de la CCAVM, et décide de supprimer en conséquence les emplois correspondants figurant au tableau des effectifs communaux

5. Procès-verbal de mise à disposition de biens à la CCAVM dans le cadre du transfert de la Piscine

Le conseil municipal, à l'unanimité, dans le cadre du transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine de la commune d'Avallon », approuve la mise à disposition à la Communauté de Communes de

l'ensemble des biens meubles ou immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence transférée, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés, et devant faire l'objet d'un procès-verbal établi contradictoirement.

6. Transfert de compétence à la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan - emprunt affecté à la piscine

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant tripartite de transfert du contrat de prêt à hauteur de 1 350 000 €, à intervenir entre la Ville, la CCAVM et la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre du transfert de la piscine de la commune d'Avallon.

7. Convention de gestion provisoire pour l'exercice de la compétence piscine du 1er juillet au 31 décembre 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de gestion provisoire pour l'exercice de la compétence « Piscine » (période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022) à intervenir entre la ville et la CCAVM, compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre des procédures liées au transfert de ladite compétence.

FINANCES

8. Décision modificative budgétaire n° 1 – exercice 2022 : budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal portant sur l'inscription de crédits - en dépenses et en recettes - liés aux travaux des écoles suite à fusions.

9. Admission de titre de recettes en non-valeur

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'admission en non-valeur de la dette de personnes redevables envers la ville pour un montant de 63,00 €.

10. Convention d'entretien d'espaces verts pour le compte du Centre Hospitalier d'Avallon

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre la ville et le Centre Hospitalier d'Avallon pour l'entretien à titre exceptionnel des espaces verts de l'établissement d'une durée de 6 mois.

RESSOURCES HUMAINES

11. Mise à disposition de la Ville d'Avallon d'un agent par le CCAS / Espace Senior

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions du renouvellement de la mise à disposition d'un agent du CCAS au profit du service municipal « Espace Senior ».

12. Reversement des aides perçues du FIPHFP aux agents bénéficiaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe du remboursement aux agents concernés des sommes qu'ils auront engagées, dans la limite de l'aide attribuée par le FIPHFP.

ATTRACTIVITÉ

13. Création d'un parking réservé aux commerçants

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création d'un parking réservé aux commerçants du centre-ville, mis à disposition temporairement et à titre précaire et révocable, dans le cadre d'une convention.

PATRIMOINE – URBANISME ET HABITAT

14. Cession d'un bien immobilier communal situé 1 impasse du Collège à Avallon

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la propriété communale, située 1 Impasse du Collège à Avallon et fixe le prix de vente net vendeur de ce bien à 195 000€, soit un prix de vente frais d'agence inclus fixé à 210 000€.

15. Evolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le conseil municipal émet un avis favorable à la volonté de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en vue d'autoriser deux projets sur le territoire communal présentés.

Résultat du vote : 26 voix « POUR » et 1 abstention : S. PATOURET

ENVIRONNEMENT

16. Subventions aux associations (protection de l'environnement) – Exercice 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions aux associations agissant en faveur de la protection de l'environnement comme suit :

- ✓ Association Traverses 3 000 € et 3 000 € pour les jardins partagés de la Morlande
- ✓ Association Cousin-cousines de la Vallée : 700 €

SOLIDARITÉ

17. Subventions aux établissements publics – exercice 2022 : versement d'un acompte

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du versement d'un 3^{ème} acompte sur subvention de 210 000 € à l'EPA CCAS – ESPACE SOLIDARITE FAMILLE.

CULTURE, SPORT ET ATTRACTIVITÉ

18. Conservatoire municipal d'Avallon Jorge Ferreira – nouveaux tarifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du Conservatoire Municipal d'Avallon Jorge Ferreira applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 et autorise le Maire à revaloriser chaque année ces tarifs selon les conditions arrêtées.

19. Convention entre le Conseil Départemental de l'Yonne et la Ville d'Avallon pour le développement de la lecture publique

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée par le Conseil Départemental de l'Yonne portant sur le développement de l'accès à la lecture et à la culture de tous les publics.

20. Attribution des subventions aux associations à vocation culturelle ou festive - exercice 2022 : fonctionnement et exceptionnelles

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue aux associations culturelles les subventions de fonctionnement et exceptionnelles présentées en séance.

21. Attribution des subventions aux associations sportives – saison sportive 2021/2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions aux associations sportives sollicitées au titre de la saison sportive 2021/2022 présentées en séance.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

22. Affaires et questions diverses

Pas de sujet à ce point de l'ordre du jour

23. Informations du Maire

Madame le Maire fait part :

- ✓ des remerciements reçus
- ✓ des conditions d'organisation de la fête de l'Aïd El Kebir
- ✓ de l'organisation des derniers scrutins nationaux et de la participation des membres du conseil municipal pour la tenue des bureaux de vote
- ✓ des modalités et conditions de réalisation des travaux d'assainissement du Hameau de Chassigny
- ✓ des indemnités des élus perçues au titre de l'exercice 2021

La séance est levée à 22 h 00.

Les délibérations sont consultables sur simple demande au secrétariat du conseil municipal de la Mairie d'Avallon et sur le site de la ville dans la rubrique « recueil des actes administratifs ».